

## MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2004/202423]

## Protection du patrimoine

ANS. — Un arrêté ministériel du 11 juin 2004 classe comme monument le Fort de Loncin sis rue des Héros 17, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

CHARLEROI. — Un arrêté ministériel du 16 juin 2004 classe comme monument certaines parties de l'Université du Travail Paul Pastur, et plus précisément :

- a) classement comme monument du bâtiment Gramme, à savoir :
- les façades et toitures;
  - l'escalier de pierre extérieur face à l'entrée monumentale, boulevard Solvay;
  - l'escalier de pierre extérieur face à l'entrée latérale, rue Lebeau;
  - les trois vitraux surplombant l'entrée principale;
  - le hall d'honneur (en ce compris le revêtement de sol en tesselles de marbre, les monuments et plaques commémoratives, la sculpture de Constantin Meunier, les deux lampodophores de Jef Lambeaux, les trois lustres en ferronnerie ainsi que les appliques murales de même style et les plafonniers);
  - les couloirs du rez-de-chaussée (en ce compris le revêtement de sol et les appliques murales);
  - la salle des professeurs (ancien bureau du directeur de l'école industrielle) qui a conservé une partie d'origine (en ce compris le parquet, les portes et le plafond);
  - l'auditoire Sb3 qui a conservé son aménagement et son équipement originels (en ce compris les gradins, les bancs et pupitres, l'estrade et l'encadrement du tableau);
  - les valves d'origine dans le couloir des auditorios situés en façade;
  - les portes de séparation, dans le même couloir, avec inscription "silence" d'origine;
  - les coursives qui ceinturent, à l'étage, la salle du Musée industriel ainsi que les cages d'escalier qui y conduisent et l'ascenseur, d'origine, qui dessert les étages;
  - la grande salle du Musée industriel, avec la galerie supérieure (en ce compris les cages d'escalier, les garde-corps et les grilles en ferronnerie), le pont roulant et la charpente métallique;
  - la salle "mécanique appliquée", perpendiculaire au Musée industriel appelée Salle des machines ainsi que la machine à vapeur La Chaussée Ingénieur Liège n° 5625 située à l'intérieur;
- b) certaines parties du bâtiment Solvay (boulevard Solvay - rues Fagnart et Lebeau) :
- les façades et toitures (bâtiment central et ailes latérales + préau);
  - l'escalier et le péristyle, boulevard Solvay;
  - le pavillon abritant les anciennes toilettes,
- conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Une zone de protection englobant le bâtiment administratif et limitée au triangle formé par le boulevard Rouiller, la rue Lebeau et la rue Zénobe Gramme est établie conformément aux dispositions de l'article 209 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

## MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

[2004/202367]

**6 NOVEMBRE 2003 — Arrêté du Gouvernement wallon  
portant désignation d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Port autonome de Namur**

Le Gouvernement wallon,

- Vu l'article 6 § 1<sup>er</sup>, X, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;
- Vu la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public;
- Vu la loi du 20 juin 1978 instituant le Port autonome de Namur;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2003 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Sur proposition du Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Mesdames et Messieurs

- Sylvie Wodon, domiciliée avenue Vauban 30, à 5000 Namur;
- Fabienne Balfroid, domiciliée rue Ferme d'en Haut 5, à 5170 Profondeville;
- Thierry Detiffe, domicilié rue de la Distillerie 16, à 5081 Bovesse;
- Alain Genette, domicilié rue Brosteaux 52, à 5070 Sart-Saint-Laurent;
- Jacques Etienne, domicilié rue Fonds des Chênes 195, à 5100 Wépion;
- Gauthier Le Bussy, domicilié chaussée de Louvain 331, à 5004 Bouge;
- Jean-Pierre Gillis, domicilié rue Sous Stud 25, à 5300 Andenne

sont nommés administrateurs, pour un terme de 5 ans à dater de la publication du présent arrêté au *Moniteur belge*, au sein du conseil d'administration du Port autonome de Namur.